



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



7 rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2020
Moulinvest S.A.
Z.A de Ville - 43220 Dunières
Ce rapport contient 39 pages
Référence : FD-MG



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



7 rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.

Siège social : Z.A de Ville - 43220 Dunières
Capital social : €3 690 406

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Moulinvest S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Moulinvest S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 1^{er} décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes consolidés modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les « immobilisations corporelles » et « stocks et en cours » constituent des postes significatifs du bilan. Les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks et en cours sont présentés dans les notes 5.3.8 et 5.3.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion arrêté le 1^{er} décembre 2020 du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



Moulinvest S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
1er décembre 2020*

— concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 1er décembre 2020

Villars, le 1er décembre 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Seca Forez

Frédéric Damaisin
Associé

Pierre Gérard
Associé

1. Bilan

ACTIF (En K €)	31/08/2020	31/08/2019
ECART D'ACQUISITION I		
Capital souscrit non appelé II		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, droits similaires	7	30
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	5 471	5 129
Constructions	13 030	7 963
Installations techniques, matériel, outillage	49 666	23 597
Autres immobilisations corporelles	2 212	1 380
Immobilisations en cours	57	23 031
Avances et acomptes		10 980
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Actifs nets en cours de cession		
Participations par mise en équivalence		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	130	130
Prêts	147	148
Autres immobilisations financières	100	96
TOTAL III	70 820	72 484
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	10 987	9 718
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	5 813	4 127
Marchandises	11	22
Avances, acomptes versés/commandes	9	2
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	7 168	7 028
Actifs d'impôt différé	83	87
Autres créances	3 245	1 586
Capital souscrit et appelé, non versé		
DIVERS		
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres		
Disponibilités	12 230	5 927
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	387	550
TOTAL IV	39 933	29 047
Charges à répartir sur plusieurs ex. V	626	758
Primes de remboursement des obligations VI		
Ecart de conversion actif VII		
Ecart arrondi actif VIII		
TOTAL GENERAL (I à VIII)	111 379	102 289

PASSIF (en K €)	31/08/2020	31/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 690	3 690
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 591	7 591
Ecarts de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	67	67
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	270	425
Réserve du groupe	20 544	17 197
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau		
RESULTAT GROUPE	3 752	3 191
Subventions d'investissements		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle	-366	-311
TOTAL I	35 548	31 850
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	48	47
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	62	
TOTAL II	110	47
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL III		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisition de titres		
Provisions pour risques	689	706
Provisions pour charges	1 431	1 421
Provisions pour passif d'impôt différé	2 350	1 586
TOTAL IV	4 470	3 713
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	39 362	36 980
Concours bancaires courants		2 939
Emprunts en crédit-bail	7 657	5 630
Emprunts et dettes financières divers	1 022	1 005
Passifs nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus/commandes en cours	198	318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 174	10 051
Dettes fiscales et sociales	3 114	2 985
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 677	3 617
Autres dettes	402	333
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 645	2 821
TOTAL V	71 251	66 679
Ecart de conversion passif VI		
Ecart arrondi passif VII		
TOTAL GENERAL (I à VII)	111 379	102 289

2. Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2020	31/08/2019
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	57 330	54 588
Production vendue de biens Export	7 451	7 881
Production vendue de services France	1 231	1 180
Production vendue de services Export	230	368
TOTAL I	66 242	64 017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	1 669	-311
Production immobilisée	115	208
Subventions d'exploitation	343	13
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	404	287
Autres produits		5
TOTAL II	2 531	202
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	32 268	28 621
Variation de stock de MP et autres approvisionnements.	- 1 256	966
Autres achats et charges externes	13 309	12 552
Impôts, taxes et versements assimilés	1 320	1 164
Salaires et traitements	6 490	6 671
Charges sociales	2 516	2 760
Dotations aux amortissements immobilisations	8 199	5 872
Dotations aux provisions immobilisations	3	
Dotations aux provisions sur actif circulant	13	21
Dotations aux provisions risques et charges	78	190
Autres charges	136	7
TOTAL III	63 076	58 824
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III)	5 697	5 395
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

RESULTAT (En K€)	31/08/2020	31/08/2019
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	1	
Reprises sur provisions, transferts de charges		20
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cessions de VMP		
Ecarts de conversion		
TOTAL IV	2	20
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 675	1 555
Différences négatives de change	7	1
Charges nettes sur cessions de VMP		
Ecarts de conversion		
TOTAL V	1 682	1 556
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-1 680	-1 536
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 017	3 859
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	300	402
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	1 254	687
Reprises sur provisions, transferts de charges	69	82
TOTAL VI	1 623	1 171
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	234	152
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	105	331
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	60	145
TOTAL VII	399	628
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	1 224	543
Impôts dus sur les bénéfices	660	1 072
Impôts différés sur les bénéfices	767	139
TOTAL VIII	1 427	1 211
TOTAL DES PRODUITS	70 398	65 410
TOTAL DES CHARGES	66 584	62 219
Résultat des sociétés intégrées	3 814	3 191
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
Résultat d'ensemble consolidé	3 814	3 191
Résultat groupe	3 752	3 191
Résultat hors groupe	62	0
Résultat par action	1.2630	1.0515

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2020	31/08/2019
Résultat net des sociétés intégrées	3 815	3 191
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	6 993	5 840
- Variation des impôts différés	767	139
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	53	-88
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	11 628	9 082
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 665	-16
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 293	9 066
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-7 450	-17 353
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	2 455	428
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 995	-16 925
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-54	-92
Emissions d'emprunts (+)	5 377	12 130
Remboursements d'emprunts (-)	-4 378	-6 025
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	945	6 013
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	9 243	-1 846
Trésorerie d'ouverture	2 988	4 834
Trésorerie de clôture	12 231	2 988
Ecart	0	0

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessus est établi conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02.

Les acquisitions d'immobilisations (7 450 k€) et les cessions d'immobilisations (2 455 k€) comportent, chez la société MOULIN BOIS ENERGIE, l'achat puis la revente pour un prix de cession de 2 413 k€ d'un turbulateur, qui a été financé ensuite en crédit-bail.

Est présenté ci-dessous un autre tableau des flux de trésorerie, établi à partir du précédent, mais intégrant les retraitements suivants :

- intégration, dans les émissions d'emprunts, des financements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 3 403 873 euros ;
- intégration, dans les acquisitions d'immobilisations, des investissements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 3 403 873 euros ;
- reclassement, en dette à long terme (remboursement d'emprunts), de la dette financière à court terme de MOULIN BOIS ENERGIE, servant à financer des investissements long terme, et initialement comptabilisée dans les variations de trésorerie (concours bancaires courants) au 31 août 2019, pour un montant de 1 447 929 euros.

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2020	31/08/2019
Résultat net des sociétés intégrées	3 815	3 191
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	6 993	5 840
- Variation des impôts différés	767	139
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	53	-88
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	11 628	9 082
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 665	-16
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 293	9 066
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-10 854	-18 771
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	2 455	428
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 399	-18 343
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-54	-92
Emissions d'emprunts (+)	8 781	14 996
Remboursements d'emprunts (-)	-5 826	-6 025
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	2 901	8 879
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	7 795	-398
Trésorerie d'ouverture retraitée	4 436	4 834
Trésorerie de clôture retraitée	12 231	4 436
Ecart	0	0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2018	3 690	7 591	44	0	14 729	-152	3 068	-220	28 750	48
Augmentation de capital (*)								-92	-92	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			23	425	2 468	152	-3 068		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							3 191		3 191	-1
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août-2019	3 690	7 591	67	425	17 197	0	3 191	-312	31 849	47

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2019	3 690	7 591	67	425	17 197	0	3 191	-312	31 849	47
Augmentation de capital (*)								-54	-54	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-155	3 346	0	-3 191		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							3 753		3 753	62
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août-2020	3 690	7 591	67	270	20 543	0	3 753	-366	35 548	109

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. Annexe aux comptes consolidés

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 10 sociétés sous contrôle exclusif, sans changement depuis la clôture de l'exercice précédent.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 66,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2019/2020, contre 64,0 millions d'euros sur l'exercice précédent, en progression de 3,5%.

L'activité Bois Construction (37,1% du chiffre d'affaires), affectée par la crise du COVID 19 qui a entraîné la fermeture de partenaires commerciaux négociants et distributeurs durant la phase de confinement, connaît un recul de 2,5% malgré une augmentation de la production de bois sciés de 13,4% avec la mise en service de la nouvelle ligne de profilage.

Les activités du pôle Bois Energie (28,3% du chiffre d'affaires) progressent de 9,6%, tirées par les ventes de granulés en croissance 13,5% sur la période. Les performances commerciales du second semestre ont également été marquées par les mesures de confinement, et en particulier le ralentissement des ventes destinées au marché italien, freinant la progression attendue sur ce segment.

Le pôle Imprégnation (31,8% du CA) continue à bénéficier du développement des ventes de poteaux utilisés pour l'implantation des réseaux de fibre optique et des opérations réalisées sur ses marchés télécom. La gamme Décovert, en dépit d'une chute drastique de ses volumes en mars, opère un rattrapage commercial sur la seconde partie de la saison, profitant d'une demande soutenue sur les marchés d'aménagement extérieur (lames de terrasses, bois de structure).

La marge brute s'établit à 36,9 millions d'euros en progression de 8,2% à période comparable.

Cette amélioration s'explique par la contribution croissante des activités des pôle Energie et Imprégnation, mais également par l'amélioration des conditions de production en lien avec la mise en service de la nouvelle ligne de profilage.

La part de la masse salariale représente 13,6% du chiffre d'affaires, en diminution par rapport à l'exercice précédent (14,7%). Cette variation est expliquée par l'optimisation de l'appareil productif.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 13,3 millions d'euros, soit 20,1% du chiffre d'affaires contre 19,6% au titre de la période précédente. Certains postes de charges, tels que l'énergie, les frais locatifs et d'entretien associés à l'implantation de la nouvelle usine, ont en effet augmenté.

L'EBITDA consolidé s'établit à 13,8 millions d'euros (+22,1% vs. EBITDA 2019).

Le résultat d'exploitation progresse à 5,7 millions d'euros contre 5,4 millions d'euros sur 2018-2019, représentant un taux de marge opérationnelle stable de 8,6% du chiffre d'affaires. Les amortissements augmentent substantiellement (+36,5%), suite à la mise en service de la nouvelle usine.

Les charges financières sont stables à 1,7 million d'euros (1,6 million d'euros sur 2019).

Le résultat exceptionnel s'établit à 1,2 million d'euros, contre 0,5 million d'euros en 2019, avec une hausse des quotes-parts de subventions rapportées au résultat, liées aux nouveaux investissements, notamment sur Moulin Bois Energie dans le cadre de l'implémentation de la nouvelle chaudière biomasse haute performance.

Le résultat net consolidé ressort ainsi à 3,8 millions d'euros au 31 août 2020, contre 3,2 millions d'euros au 31 août 2019.

5.2.2. Facteurs de risque

Au-delà des critères fondamentaux décrits ci-après, et pour une appréciation d'ensemble des facteurs de risque pesant sur le groupe Moulinvest, nous renvoyons le lecteur au paragraphe 5.7.8. Evènements postérieurs à la clôture, décrivant le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 et les mesures conservatoires prises par le groupe en réponse à cette situation inédite.

Risques opérationnels

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. L'implantation de la nouvelle ligne de profilage à Dunières, effective sur l'exercice 2020, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Pour l'activité granulation, la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés, et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Les marchés export et fibre constituent des relais de croissance et de diversification face à une diminution progressive des ventes auprès de la clientèle institutionnelle historique.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active, tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés). L'activité de la société Technibois, aujourd'hui largement centrée sur la production et la commercialisation de solutions constructives en bois à destination du marché agricole, a permis de générer un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,2 millions d'euros stable à période comparable.

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures mais également des dispositions prises sur le plan financier et décrites au paragraphe 5.7.8 Evènements postérieurs à la clôture des présentes annexes.

Un contrat de couverture de taux est en place conformément aux modalités contractuelles prévues lors de la structuration du financement du projet Horizon 2020 (couverture de type SWAP indice Euribor 3 mois sur 60% du nominal du financement soumis à taux variable). Cette couverture de taux a été ajustée, suite au décalage des échéances de remboursement des tranches A, C et D du prêt senior afin de correspondre aux nouveaux échéanciers.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3. Perspectives 2021

L'exercice 2020 a été marqué par des circonstances exceptionnelles, avec en premier lieu, la mise en service de la nouvelle unité de production, qui s'est accompagnée de changements importants sur le plan de l'organisation et de la gestion des flux internes du site historique de Dunières. Ce pari industriel est aujourd'hui en passe d'être réussi avec le franchissement d'un premier seuil d'augmentation des capacités de production de l'ordre de 50%.

Cette mise en service est intervenue dans un contexte particulièrement changeant avec la survenance de la crise sanitaire induite par la COVID 19 en mars 2020. Malgré un ralentissement prononcé de ses activités aux mois de mars et avril (-25%), affectées en cascade par la situation des partenaires commerciaux négociants et distributeurs contraints de fermer leurs portes à l'occasion du confinement, le groupe a su mobiliser ses ressources et opérer une relance d'activité relativement rapide une fois les protocoles sanitaires en place.

Comme nous l'avions indiqué à l'occasion des précédents communiqués, le groupe a adopté un positionnement prudent axé sur l'optimisation des moyens de production et la maîtrise des coûts. Le modèle économique du groupe a de nouveau démontré sa résilience en s'appuyant sur la maîtrise de la chaîne de valeur et la diversité de son portefeuille d'activité.

Sur le plan financier rappelons que le groupe a eu un recours ciblé aux mesures gouvernementales en matière d'activité partielle, et mis en œuvre, avec le soutien de son pool bancaire, un décalage de 6 mois de l'ensemble des engagements financiers significatifs au titre des contrats d'emprunt et de crédit-bail. Le pool bancaire a notamment accordé un décalage des échéances en capital sur les tranches A, C et D de la dette senior de 6 mois, qui viendront majorer les échéances prévues à horizon mai 2025. Cette approche prudentielle, combinée aux lignes court terme disponibles dont bénéficie le groupe a permis dans un premier temps de stabiliser la situation. C'est ensuite à partir du mois de juin que la relance de l'activité commerciale a permis de conforter la position de trésorerie. MOULINVEST n'a, à date, pas sollicité le concours d'établissements bancaires dans le cadre du dispositif Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

En dépit de la crise et d'une visibilité relativement limitée, les perspectives commerciales du groupe restent favorablement orientées. Les marchés mondiaux connaissent en effet un regain de dynamisme en lien avec la forte demande américaine en produits de sciage destinés à la construction et à l'aménagement, alors même que la crise sanitaire a induit une rationalisation des capacités de production (au Canada notamment). Cette situation de déséquilibre a tendance à favoriser la demande qui influe à la hausse sur les indices prix des bois résineux. La demande résiste également bien sur les autres pôles d'activité et notamment sur le marché du granulé.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2020, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2020, sont les mêmes que ceux au 31/08/2019. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2020. Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2019.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Le groupe applique les méthodes de référence suivantes du règlement CRC-99-02 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf. § 5.3.15)
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf. § 5.3.10)
- Comptabilisation des contrats de location-financement (cf. § 5.3.20)
- Etalement des frais et primes d'émission sur emprunts (cf. § 5.3.21)
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf. § 5.3.22)

Ne sont pas applicables les méthodes suivantes :

- Activation des frais de développement
- Reclassement des écarts de conversion en résultat financier

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions avec les ONF et les particuliers. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à posteriori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs correspondants sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

- Evaluation des produits finis :

Les produits finis de sciages sont évalués au prix de vente, moins une décote correspondant aux frais de commercialisation.

- Dépréciation des stocks :

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf. § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêt et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité.

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste client en application de la réglementation comptable. Celle-ci précise que, lors du transfert de la créance, le compte « Clients » est soldé, quelles que soient les conditions prévues par la convention d'affacturage puisque la subrogation vaut transfert de propriété (C. civ. art. 1250), que l'affacturage soit avec ou sans recours.

Il en est de même pour les cessions de créances Dailly.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2020 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité minimale légale de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 1%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 0.62 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 28%, la prise en compte d'un échéancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

En application du CRC 99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et IMMO BOISSET. La convention signée stipule que la filiale constate sa

charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et FOREZ BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal intégré existant a dégagé un bénéfice fiscal de 2 189 K€.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata temporis des 8 mois écoulés.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières. Les frais de mise en place des financements, associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020, ont fait l'objet d'un étalement sur une durée de 7 ans (charge à répartir au bilan de l'exercice clos le 31 août 2020 : 626 k€).

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du CRC 99.02, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2020, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 7 174 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 47 856 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un boni net de 5 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 366 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2020 : 1 511 146 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation n'est pas modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2019.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement	0					0
Frais de recherche	0					0
Concessions, Brevets	269		22			247
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	269	0	22	0	0	247
Terrains	7 744	167			638	8 549
Constructions	15 115	1 303	2		4 683	21 099
Installations techniques	55 461	6 191	3 833		28 586	86 405
Autres immo corporelles	3 150	1 213	192		56	4 227
Immo en cours	23 031	29	19		-22 983	58
Avances et acomptes	10 980				-10 980	0
IMMO CORPORELLES	115 481	8 903	4 046	0	0	120 338
Titres participation	0					0
Titres des sociétés M.E.	0					0
Créances sur participations	0					0
Autres titres immo	130					130
Prêts	148	8	9			147
Autres immo financières	99	4				103
IMMO FINANCIERES	377	12	9	0	0	380
TOTAL	116 127	8 915	4 077	0	0	120 965

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2020 correspondent à des immobilisations finalisées dans le cadre du projet d'investissement industriel HORIZON 2020 :

- par Scierie Moulin pour 2 859 K€, comprenant divers investissements de mise en service de la ligne de profilage, du classeur et du convoyage à déchets de la ligne de production (1 897 K€), ainsi que l'installation d'un système de climatisation (295 K€) et de sprinklage des nouvelles installations (667 K€) ;
- par Moulin Bois Energie du règlement du solde de la chaudière et des investissements d'optimisation pour 520 K€, et du solde d'investissement de 120 K€ relatif à l'implantation d'un convoyeur aérien de matière. Précisons que l'acquisition de ce convoyeur a généré des mouvements de cession et reprise dans la mesure où elle a été refinancée en crédit-bail (opération de lease-back) pour 2 413 K€ ;
- pour le volet immobilier pour 1 386 K€, le solde des nouveaux bâtiments industriels.

Concernant les crédits-baux, hormis la constatation du refinancement en crédit-bail du convoyeur de matière (turbulateur) pour 2 413 K€, de nouveaux matériels roulants ont été intégrés à la flotte et notamment une pelle de manutention (392 K€), deux chariots élévateurs (136 K€) et un camion de

livraison de granulés (94 K€). Notons également la constatation d'un crédit-bail au titre du raccordement d'une multi-lame à la ligne de profilage pour 369 K€ sur la période.

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 24 308 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 10 088 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement	0					0
Frais de recherche	0					0
Concessions, Brevets	239	15	14			240
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	239	15	14	0	0	240
Terrains	2 614	464				3 078
Constructions	7 152	919	2			8 069
Installations techniques	31 865	6 246	1 372			36 739
Autres immo corporelles	1 770	427	181			2 016
Immo en cours	0					0
IMMO CORPORELLES	43 401	8 056	1 555	0	0	49 902
TOTAL	43 640	8 071	1 569	0	0	50 142

Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation	0					0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
TOTAL	3	0	0	0	0	3

5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 31/08/2020	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	10 991	4	10 987
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	5 813		5 813
Marchandises	20	10	10
TOTAL	16 824	14	16 810

STOCK 31/08/2019	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	9 723	4	9 719
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	4 144	17	4 127
Marchandises	32	10	22
TOTAL	13 899	31	13 868

5.5.4. Créances clients et autres créances

	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
AU 31/08/2020			
Prêts	147	5	142
Avances et acomptes versés	9	9	
Créances clients	7 168	7 168	
Actif d'impôt différé	83	83	
Autres créances	3 245	3 245	
Charges constatées d'avance	387	387	
TOTAL	11 039	10 897	142

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 246 K€ au 31/08/2020.

A compter de l'exercice 31 août 2015, la scierie MOULIN a souscrit un contrat d'affacturage pour financer une partie de son encours clients. Le fonds de garantie minimum de 80 K€ a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, a fait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour 398 K€ au 31 août 2020.

Les créances cédées au factor sont comptabilisées en moins du poste clients (Cf principe évoqué § 5.3.11). Elles s'élèvent au 31/08/2020 à 4 742 K€. Il existe en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 4 306 k€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élève donc à un montant de - 42 k€.

	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
AU 31/08/2019			
Prêts	148	10	138
Avances et acomptes versés	2	2	
Créances clients	7 330	7 330	
Actif d'impôt différé	87	87	
Autres créances	1 586	1 586	
Charges constatées d'avance	550	550	
TOTAL	9 703	9 565	138

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 302 K€ au 31/08/2019.

A compter de l'exercice 31 août 2015, la scierie MOULIN a souscrit un contrat d'affacturage pour financer une partie de son encours clients. Le fonds de garantie minimum de 80 K€ a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, a fait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour 217 K€ au 31 août 2019.

Les créances cédées au factor sont comptabilisées en moins du poste clients (Cf principe évoqué § 5.3.11). Elles s'élevaient au 31/08/2019 à 2 935 K€. Il existe en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 1 181 K€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élève donc à un montant de 1 457 K€.

Dans la société FBI, des créances sont cédées en Loi Dailly. Le montant de l'avance au 31/08/2019 est nul.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2020 : Néant
- Au 31/08/2019 : Néant

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 28% par rapport à période comparable, et s'établit à 11 628 K€. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 5.2.1 (Analyse Performance du groupe).

Nous constatons une diminution du besoin en fonds de roulement (-1 665 K€), imputable à une gestion drastique des conditions d'approvisionnement.

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent, les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 13 293 K€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 4 995 K€ : les investissements se sont élevés à 7 450 K€ (hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 3 404 K€ en ce compris un lease-back de 2 413 K€).

Les cessions d'immobilisations représentent quant à elles 2 455 K€ et correspondent essentiellement à la cession du convoyeur de matière première, dans le cadre d'une opération de refinancement (lease-back) de Moulin Bois Energie à l'organisme de financement.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 4 378 K€.

De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 5 377 K€ (hors emprunts en crédit-bail).

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie s'améliorer de 9 243 K€.

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social

	EX. 31/08/2020	EX. 31/08/2019
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 55 030 actions propres à la clôture.

La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/08/ 2020	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	39 362	4 900	29 976	4 486
Emprunts en crédit-bail	7 657	2 789	4 243	624
Emprunts et dettes financières divers	1 022			1 022
TOTAL	48 041	7 689	34 219	6 132

AU 31/08/ 2020	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0			
TOTAL	0	0	0	0

Les emprunts en crédit-bail comportent 1 553 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 684 k€ à moins d'1 an, 688 k€ de 1 à 5 ans, et 181 k€ à plus de 5 ans.

Au 31/08/2020	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	19 927	250	20 177
Autres emprunts à taux variable	19 185		19 185
Dettes financières auprès des établissements de crédit	39 112	250	39 362
Dettes financières des contrats de crédit-bail	7 657		7 657
Autres dettes financières		1 022	1 022

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 20 177 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 19 185 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 96.94 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 34 462 / 35 548 = 96.94 %, contre 101.46 % au 31/08/2019).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 31 août 2020 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 2,83 pour un seuil contractuel de 3,5 ; et est à un niveau inférieur à : 3,5 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2020 est de 2 340 647 euros et est à un niveau inférieur à 2 500 000 euros ; précisons que les Investissements Annuels Autorisés correspondent ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ;

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 9 766 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 19 362 euros (hors opération de lease-back) et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	36 980	4 665	15 613	16 702
Emprunts en crédit-bail	5 630	2 475	3 155	0
Emprunts et dettes financières divers	1 005			1 005
TOTAL	43 615	7 140	18 768	17 707

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	2 939	2 939		
TOTAL	2 939	2 939	0	0

Au 31/08/2019	Garanties	Non Garanties	Total
Emprunt Auxifip taux fixe	862		862
Autres emprunts à taux fixe	20 570	30	20 600
Autres emprunts à taux variable	15 518		15 518
Dettes financières auprès des établissements de crédit	36 950	30	36 980
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 630		5 630
Autres dettes financières		1 005	1 005

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit étaient constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 21 462 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 15 518 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élevait à 101.46 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 316 / 31 850 = 101.46 %, contre 86.23 % au 31/08/2018).

Au 31 août 2019 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élevait à 3,74 pour un seuil contractuel de 4,8 ; et était à un niveau inférieur à : 4,8 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2019 était de 4 593 438 euros (nets d'un produit d'assurance réinvesti de 340 000 €) et était à un niveau supérieur à 2 500 000 euros ; les Investissements Annuels Autorisés correspondaient ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ; ce dépassement s'expliquait principalement par la décision d'investir dans un système de convoyage automatisé de la matière première (sciure, plaquettes) entre les installations de Scierie Moulin et celles de Moulin Bois Energie (1 603 312 euros en 2019), et la mise en place d'une 3^e équipe d'abattage et débardage en forêt, financée en crédit-bail pour 893 933 euros ;

Le management avait adressé à son pool bancaire une demande de dérogation exceptionnelle à la clause de respect des investissements additionnels, à la suite du constat du dépassement sur l'enveloppe d'Investissement Additionnel Autorisé sur 2019. Cette situation était susceptible de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior et avait été détaillée dans les états financiers consolidés publiés le 6 décembre 2019. La demande de rehaussement temporaire du niveau d'investissement additionnel autorisé a finalement abouti en janvier 2020, avec accord du pool bancaire sur la dérogation relative au dépassement de la limite d'investissements additionnels autorisés ;

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élevait à 389 460 euros et avait été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré était de 392 920 euros et était inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros. Ce produit correspondait à des opérations de cession d'actif courant dans le cadre du renouvellement du parc engin et véhicules des sociétés, ainsi qu'à la cession d'une machine à bois d'occasion dont le groupe n'avait plus l'usage.

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2019	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	31/08/2020
Provision pour litiges	706			71	-88	689
Provisions pour risque et charge y compris pour pension	1 421			67	-57	1 431
Passif d'impôt différé	1 586			849	-85	2 350
TOTAL	3 713	0	0	987	-230	4 470

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2020 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues en 2020 :

- Une provision pour un montant de 495 000 euros avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

- Des provisions ont été maintenues à hauteur de la franchise d'assurance (5 K€ par litige), dans la mesure où l'état d'avancement des dossiers et expertises engagées ne permettaient pas une estimation chiffrée fiable et précise du risque afférent.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions règlementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 1 002 K€. Une dotation complémentaire de 60 K€ au titre de l'actualisation de l'estimation de ces passifs et une reprise de 42 K€ ont été constatées sur la période, suite à la réalisation de travaux de démantèlement d'équipements sur le site de production de Boisset Les Montrond.

Enfin précisons également que des provisions ont été constatées sur la période au titre :

- De litiges sociaux et départs à venir pour 63 K€ ;

- De la constatation d'un complément de provision de 8 K€ pour un redressement à venir en matière de TICFE et TGAP (la provision afférente a ainsi été portée à 125 K€).

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Dans le cas de contrats d'approvisionnement conclus avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le transfert de risque et de propriété intervient à l'occasion de la livraison sur le site de production de la scierie après réception au parc à grumes et sur la base du décompte de volume établi à cet instant. La comptabilisation en achats intervient à la livraison sur site.

- Pour des achats à des particuliers ou à des groupements forestiers, les modalités de transfert de risque et de propriété sont établies en fonction des accords passés : la comptabilisation s'effectue soit à la signature de la convention d'achat, soit à la livraison sur site. En cas de transfert à la signature de la convention d'achat, et modulo le versement d'un acompte prévu contractuellement, les règlements interviennent au fur et à mesure de la mobilisation du bois en scierie. Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES.

AU 31/08/2020	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	198	198		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 174	15 174		
Dettes sur immobilisations	1 677	1 677		
Dettes fiscales et sociales	3 114	3 114		
Autres dettes	402	402		
Produits constatés d'avance	2 644	2 644		
TOTAL	23 209	23 209	0	0

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	318	318		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 051	10 051		
Dettes sur immobilisations	3 617	3 617		
Dettes fiscales et sociales	2 985	2 985		
Autres dettes	333	333		
Produits constatés d'avance	2 821	2 821		
TOTAL	20 125	20 125	0	0

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2020	31/08/2019
Revenus des participations		
Revenus de placements		
Escomptes obtenus	1	
Produits de cession		
Ecart de conversion		
Reprises sur provisions		
Gains de change	1	
Autres produits financiers		
Transfert de charges financières		20
TOTAL	2	20

Les financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2020	31/08/2019
Intérêts bancaires	1 483	1 345
Intérêts sur crédit bail	151	170
Escomptes accordés	41	40
Pertes de change	7	1
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		
TOTAL	1 682	1 556

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2020	31/08/2019
Produits de cessions d'immobilisations	51	418
Quote-part de subvention	1 203	269
Autres opérations en capital		
Ecarts d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions	69	82
Indemnité d'assurance	194	365
Produits divers (Régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	107	37
TOTAL	1 624	1 171

Pour information, les cessions d'immobilisations comportent, chez la société MOULIN BOIS ENERGIE, la revente immédiate d'un turbulateur acheté pour 2 413 k€ (prix de cession de 2 413 k€, pour une valeur nette comptable de 2 394 k€, soit une plus-value 19 k€), qui a été financé ensuite en crédit-bail. Les montants ont été neutralisés dans la présentation du résultat exceptionnel.

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2020	31/08/2019
Cession d'immobilisations	105	330
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Malis sur cession d'action		
Dotations aux provisions pour risques	60	145
Dotations aux provisions pour litiges		
Coût de désamiantage et de dépollution	49	
Rappels suite à contrôle fiscal et social	16	
Indemnité de licenciement		
Pénalités	1	
Charges diverses (Régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)	168	153
TOTAL	399	628

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2020	%	31/08/2019	%
Cadres	26	13%	30	15%
A. M. et techniciens	33	17%	28	14%
Employés	37	19%	28	14%
Ouvriers	98	51%	115	57%
TOTAL	194	100%	201	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2020	31/08/2019
Impôts courants	660	1 072
Impôts différés	767	139
TOTAL	1 427	1 211

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante :

Montant de la différence	31/08/2020	31/08/2019
Résultat avant impôt	5 242	4 401
Taux normal d'impôt en France	28,00%	28,00%
Impôt théorique (A)	1 468	1 232
Impôt réel (B)	1 427	1 211
Différence à expliquer (A-B)	41	21

Éléments de rapprochement	31/08/2020	31/08/2019
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition	12	4
Effets de la variation du taux (report variable)		42
Résultats taxés aux taux réduits	-136	-152
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	-808	
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	51	84
Dif. temporaires résultat comptable/imposable		
Impact intégration fiscale	881	
Crédits d'impôts	41	41
Autres		2
Montant rapproché	41	21

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés en k€	31/08/2020	31/08/2019
Décalages temporaires	138	112
Reports fiscaux déficitaires	2	1
Frais d'acquisition de titres	0	0
Indemnités de départ à la retraite	56	58
TOTAL ID ACTIFS	196	171
Juste valeur actifs amortissables	84	93
Eliminations internes / retraitements divers	173	221
Crédits baux	1032	766
Provisions réglementées	1174	591
TOTAL ID PASSIFS	2 463	1 671
IMPOTS DIFFERES APRES COMPENSATION	31/08/2020	31/08/2019
Impôts différés actifs	83	88
Impôts différés passifs	2 350	1 586

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social.

Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = 3 814 519 € / 3 020 308 = 1.262957 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/12/2027) à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi. La charge de loyer correspondante est de 48 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2020, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/10/2028) à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 48 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2020, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

Par procès-verbal d'assemblée générale du 17 février 2017 de la SCIERIE MOULIN, il a été décidé d'une résiliation partielle de ce bail, par détachement d'une parcelle de terrain.

Cette parcelle fait l'objet d'un nouveau bail à construction (échéance 28/02/2035) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, sur laquelle cette dernière a édifié un bâtiment de stockage pour l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE. La charge de loyer correspondante est de 19 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2020.

Il existe enfin, depuis le 15 mars 2019, deux nouveaux baux à construction (échéances 31/03/2037) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, pour la construction de bâtiments industriels abritant chaufferie, silo et broyeur. La charge de loyer correspondante est de 18 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2020.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés pour les comptes au 31 août 2020, au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN, IMMO BOISSET, et FOREZ BOIS ENERGIE) : 69 169 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 18 217 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 5 985 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 16 110 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 456 410 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement constaté en charge n'a pas été isolé au 31/08/2020.

5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes semestriels

Concernant l'épidémie de Covid-19 en France, après une phase de déconfinement qui durait depuis le 11 mai 2020 et qui avait relancé positivement les perspectives économiques, des mesures de couvre-feu ont été prises en octobre 2020. Face à une nouvelle dégradation sanitaire, elles ont été suivies d'un reconfinement depuis le 30 octobre, dont la date de sortie n'est pas connue.

Les conséquences économiques de ce reconfinement seront précisées ultérieurement sur l'exercice clos le 31 août 2021. Le groupe a toutefois réussi à s'organiser rapidement et ne déplore pas d'interruption d'activité.

5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Néant

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2020	%	31/08/2019	%
France	58 561	88,40%	55 768	87,11%
Europe	6 001	9,06%	6 584	10,28%
Amérique	543	0,82%	148	0,23%
Océanie	1	0,00%	4	0,01%
Asie	103	0,16%	117	0,18%
Afrique	1 033	1,56%	1 396	2,18%
TOTAL	66 242	100%	64 017	100%

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	31/08/2020	%	31/08/2019	%
BOIS CONSTRUCTION	24 571	37,09%	25 205	39,37%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	4 383	6,62%	4 461	6,97%
Granulation	14 382	21,71%	12 668	19,79%
IMPREGNATION				
Poteaux	9 871	14,90%	9 094	14,21%
Décovert	11 204	16,91%	10 518	16,43%
AUTRES	1 831	2,76%	2 071	3,24%
(Dont Bois palettes)	1 675		2 021	
TOTAL	66 242	100%	64 017	100%

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	31/08/2020	%	31/08/2019	%
BOIS CONSTRUCTION	70 032	57,89%	66 532	57,29%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	12 758	10,55%	12 878	11,09%
Granulation	20 992	17,35%	19 745	17,00%
IMPREGNATION	14 455	11,95%	14 139	12,18%
MASSIF BOIS	770	0,64%	785	0,68%
AUTRES	1 958	1,62%	2 048	1,76%
TOTAL	120 965	100%	116 127	100%

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 8 136 K€ de valeur brute et 5 146 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 67 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Engagements financiers donnés

➤ Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 200 000 €, en principal et accessoires 63 784 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires 113 780 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès du CREDIT LYONNAIS à hauteur de 1 600 000 €, en principal et accessoires	1 174 625 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 600 000 €, en principal et accessoires	326 267 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 600 000 euros)	299 413 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la BANQUE RHONE ALPES à hauteur de 650 000 €, en principal et accessoires	582 406 €
Caution solidaire : ligne de caution ARKEA pour SCIERIE MOULIN	1 080 000 €
Engagement de paiement et de poursuite de location par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : financement en crédit-bail en co-baillage pour un montant de 725 081 € HT (valeur initiale : 616 163 € HT) consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (ARKEA Crédit-Bail) et la Caisse d'Epargne (Natixis Lease). Il ne reste que la valeur de rachat de 6 162 €.	
Engagement de paiement et de poursuite de location par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : financement en crédit-bail en co-baillage pour un montant de 4 843 094 € HT (valeur initiale : 4 398 541 € HT) consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, la Caisse d'Epargne, la Banque Rhône Alpes et la Banque Populaire Rives de Paris. Les loyers restants à courir s'élèvent à 50 447 € (plus la valeur de rachat de 43 986 €).	
Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	1 000 000 €
Caution solidaire : 250 000 € pour un emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de ARKEA (montant initial de l'emprunt : 500 000 €)	465 173 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €)	213 613 €
Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires	
Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires	32 986 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires	51 477 €
Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 387 704 € (loyers TTC et option d'achat TTC - tenonneuse)	67 740 €
Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la CAISSE D'EPARGNE – NATIXIS LEASE (mécanisation)	405 000 €
Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMO BOISSET auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 183 800 €, en principal et accessoires	123 465 €

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Nantissement et gage du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 24 272 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 22 847 182 €.

Hypothèque de 1^{er} rang sur le bail à construction de l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, pour l'emprunt SOCIETE GENERALE de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 156 280 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 145 000 €, au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt d'un montant nominal de 320 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 185 664 €.

Nantissement des titres SOMUDIMEC au profit de SOMUDIMEC à hauteur de :

- 9 607.50 euros (630 titres), concernant un emprunt (montant nominal : 320 000 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 10 812 euros (709 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 357 414 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 11 102 euros (728 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 373 696 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 10 599 euros (695 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 346 572 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 15 753 euros (1 033 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 528 925 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 15 006 euros (984 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 498 322 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 20 115 euros (1 319 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 904 934 € HT) consenti par le Crédit Coopératif
- 3 065 euros (201 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 138 572 € HT) consenti par le Crédit Coopératif

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGE LIMOUSIN à hauteur de 315 000 €, en principal et accessoires.

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Nantissement du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 2 723 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 2 558 159 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 230 000 € pour un emprunt d'un montant nominal de 200 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 63 784 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 345 000 € pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 113 780 €.

Nantissement des matériels financés (granulation) au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 1 100 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 601 180 €.

➤ **S.C.I. de Ville**

- A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :
 - Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,

- Hypothèque complémentaire de 100 000 €.
Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 706 151 €.

- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.
- Affectation hypothécaire d'une construction en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 900 000 €.
- Garanties hypothécaires sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, dans le cadre des emprunts de 1 400 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2020 : 1 175 146 €) et 1 250 000 € (auprès du CREDIT AGRICOLE, capital restant dû au 31/08/2020 : 1 031 486 €) souscrits par la SCI DE VILLE.
- Affectation hypothécaire pour garantir les engagements pris par la Scierie Moulin envers la Société Générale pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû s'élève à 156 280 €.

➤ **S.A.R.L. Immobilier de Ville**

- A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2020 : 1 511 146 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2020 : nul) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :
 - Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
 - Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
 - Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.
- Affectation hypothécaire en garantie de la dette d'un tiers consentie par la SCI MARINE BIS et hypothèque sur le droit au bail à construction portant sur les parcelles sises ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastrées AM 811, 879, 882, 878, 884 et 886, dans le cadre de l'emprunt de 600 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2020 : 519 124 €) souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE.
- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.
- Affectation hypothécaire d'une construction en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 400 000 €.

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 161 919 €.

Hypothèque bâtiment de Boisset Les Montrond, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 280 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 187 618 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 330 000 €, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 195 298 €.

Nantissement du matériel financé, au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 168 165 €.

5.9.2. Engagements financiers reçus

➤ **Moulinvest S.A.**

Nantissement des titres des filiales, cession Dailly sur prêts intragroupe, nantissement des fonds de commerce des filiales pour garantie des prêts intragroupe, hypothèques sur investissements immobiliers, respect de ratios consolidés de levier et gearing : 31 000 000 € en principal au profit de la Société Générale.

Au 31/08/2020, toutes les tranches (A : 13 000 000 €, B : 10 000 000 €, C : 4 700 000 €, et D : 3 300 000 €) sont entièrement débloquées.

Le total du capital restant dû sur ces emprunts s'élève à 29 172 980 € au 31/08/2020.

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Cautions données par ARKEA Banque et utilisées par la Scierie Moulin : 1 361 060 €

Cautions données par la Société Générale et utilisée par la Scierie Moulin : 335 156 €

Caution donnée par le CREDIT COOPERATIF pour l'Office National des Forêts : 200 000 €

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts : 110 000 €

Convention de reprise de matériel donnée par WEINIG pour la mécanisation prise en crédit-bail auprès de CAISSE D'EPARGNE LEASE. Montant initial du matériel : 1 687 500 €, avec valeur de reprise de 20% dans les 48 mois de la livraison : 337 500 €.